

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 NOVEMBRE 2021– 9h30

Salle communale - Séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Catherine Zalduendo

Excusée : Chantal Toustou, mais présente en visio conférence

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 août 2021.**

- **Salle de découpe de l'association de chasse**

Le site actuel de la salle de découpe située au rez-de-chaussée du bâtiment communal de La Bexane, en bordure du chemin qui mène aux chalets, aux terrains de jeux et aux chemins de randonnées pédestres ou pistes de ski de fond, n'est plus adapté.

En effet, les opérations de déchargement et de dépeçage du gibier mort peuvent troubler et déranger.

Une délocalisation de cet atelier est donc souhaitable. De plus, ce serait l'occasion de libérer une surface réutilisable au sous-sol du bâtiment communal qui s'inscrit dans les futurs travaux de rénovation de ce bâtiment.

Une réflexion a donc été engagée pour trouver un nouvel emplacement.

L'ancien chenil en contre-bas du bâtiment de La Bexane aurait pu être un lieu intéressant mais malheureusement situé dans la zone rouge du plan de prévention des risques naturels.

Par contre, il pourrait y avoir une logique à implanter la future salle de découpe non loin de la chambre froide, dans le prolongement de la salle Daniel Santocildes.

Le coût global de l'opération est en cours de chiffrage et ferait l'objet d'un partenariat Commune/Association de chasse, selon la répartition suivante :

- Achat des matériaux de construction à la charge de l'Association de chasse
- Main d'œuvre réalisée par les personnels communaux avec le soutien des chasseurs.

Le coût doit bien sûr rester dans des limites supportables pour chaque partenaire.

Le nouveau bâtiment d'une cinquantaine de m² pourrait comprendre en plus de la salle de découpe, une salle dédiée aux chasseurs plus petite et plus fonctionnelle pour eux que la grande salle communale.

Il faut profiter, tant que cela est encore possible, des compétences du personnel communal.

Un permis de construire devra être déposé par la commune et il faudra trouver le cadre juridique adéquat pour garantir l'utilisation et l'appartenance de ce nouveau local aux chasseurs.

➤ **VOTE**

Le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour poursuivre ce projet, avec l'accompagnement d'un architecte, dans la perspective d'un dépôt de permis de construire.

▪ **Validation du GR 107 sur la commune**

La Direction de l'Aménagement et de l'Environnement du Département de l'Ariège demande la validation de l'actualisation du tracé du GR 107 traversant les terrains communaux.

Cette validation est importante pour garantir une bonne utilisation du GR.

Pierre Henrich et Vincent Sabadie ont vérifié le tracé identifié qui est conforme.

Le département s'adressera directement aux propriétaires privés pour gérer la validation du GR sur leurs terrains. La mairie est en charge de communiquer le nom et les coordonnées des propriétaires concernés.

Les chemins du GR seront nécessairement entretenus.

La mairie interrogera le département pour mieux connaître la réglementation sur l'usage de ces chemins par les motos, les quads. On fera un point au prochain conseil municipal de fin d'année.

➤ **VOTE**

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord au Département de l'Ariège pour le tracé du GR 107 sur les terrains communaux.

▪ **Demande d'aide de financement à La Poste**

Les responsables départementaux de La Poste ont été accueillis par le maire, à Prades, le 7 octobre. Ils ont apprécié les rénovations entreprises de la façade et de l'accès handicapé.

Une bande rugueuse pour répondre au handicap visuel doit être rajoutée.

La commune peut prétendre à une aide complémentaire pour couvrir le coût de la rampe handicapée. Un dossier de demande a été déposé en temps et en heure. La commission d'attribution des subventions doit se réunir d'ici la fin de l'année.

▪ **Gestion des locations des chalets communaux**

Le système actuel de dépôt d'annonces sur le site du « Bon coin » n'est pas satisfaisant notamment sur la qualité des demandes reçues.

Il est donc proposé de passer sur le support « Booking », utilisé par d'autres communes, qui permet notamment un paiement en ligne y compris pour les organismes publics.

Il faut contacter l'Office de tourisme de la Communauté de communes pour s'assurer que la taxe de séjour des chalets communaux se situe dans la bonne tranche.

Olivia Calvet va assurer la complète gestion des locations des chalets. Elle a besoin d'un ordinateur pour travailler de façon autonome.

▪ **Projet de rénovation du bâtiment communal La Bexane : point sur les subventions**

Pour rappel, le projet prévoit les financements suivants (demandés mais non encore attribués) :

- DETR (Etat) et FDAL (département) = 150 000 €
- DSIL (Etat amélioration énergétique) = 180 000 €
- Conseil régional (mise aux normes handicap) = le complément

A ce jour il manque le diagnostic énergétique à transmettre. Un cabinet spécialisé a été contacté et une étude est en cours d'élaboration. Les premiers relevés laissent penser qu'on pourrait réduire de 30% la consommation énergétique sur ce bâtiment.

Pierre-Marie Milone et Hervé Peloffi ont pris contact avec la préfecture pour échanger sur ce dossier qui est soumis à l'engagement et au soutien de différents partenaires financiers pour aboutir. C'est le problème des petites communes aux ressources limitées face à des investissements conséquents. Aujourd'hui, les règles de financement des communes riches ou pauvres sont les mêmes.

Prades est une des portes d'entrée du département.

Il faut espérer une réalisation pour 2023.

▪ **Point sur les travaux en cours**

Pierre Henrich fait un point sur les travaux réalisés en régie par Didier :

- Changement du plexiglass du panneau d'affichage de la mairie
- Les lettres métalliques de la façade de la mairie ont été repeintes et vont être remises en place
- La rambarde d'un des logements du presbytère a été refaite en totalité
- Des travaux de peinture ont été menés sur les chalets.

Par ailleurs, 6 buses béton de 2500 kg chacune et un copal de 6m de long X 0,60 de diamètre ont été livrées et mis en place par l'entreprise SARL du Pech à divers endroits pour répondre au débordement des eaux sur les chemins (coût 3490 € HT transport compris) :

- au niveau de la Mouillère
- sur le ruisseau de Rieufret
- à l'intersection du chemin du Couladou et de celui qui monte à l'Arzille, un copal a été installé pour prévenir le débordement du pré de Leuillet qui emportait systématiquement le chemin à chaque crue

C'est une belle amélioration qui devrait préserver l'état des chemins concernés.

Sur le budget 2022, des travaux d'égagement seront pratiqués autour de la salle communale et dans la descente du Gravier.

Questions diverses

- Poste technique d'employé communal

Après diffusion de l'offre d'emploi sur contrat à durée déterminée, durant l'été, une seule candidature a été réceptionnée par la mairie.

Il s'agit de la candidature de Yannick Calvet, qui après avoir réglé des procédures professionnelles, serait prêt à occuper ce poste à compter du 1^{er} janvier 2022 permettant ainsi une période de formation en binôme avec Didier Labouret, notamment en période de déneigement.

Le recrutement sur ce support fera l'objet du prochain conseil municipal.

- Site internet de Prades

Actuellement sur le site web de Prades on visualise en temps réel le Chioula, ce qui permet, notamment l'hiver d'avoir un aperçu météo.

Prochainement à l'initiative de Guillaume Moquet il sera possible de visualiser le temps sur Prades.

La webcam se situera à la mairie. Le coût des fournitures s'élève à 372 € HT et l'installation sera assurée par Guillaume.

Le service de transcoding sera gracieusement mis à notre disposition par l'association des webcams de l'Ariège.

La webcam ne prendra des vues que du domaine public.

- Travaux d'éclairage de l'église

L'Association Patrimoine, Culture et Histoire de Prades (PCHP) a mené son chantier sur l'église durant les vacances de la Toussaint. Un gros travail a été réalisé en équipe et le résultat est un vrai succès.

La commune a financé environ 9000 € pour l'achat des matériaux et la location de l'échafaudage.

Une subvention de l'association Patrimoine viendra aider la commune à hauteur de 80% environ.

Le conseil municipal tient à remercier les bénévoles pour leur implication, leur sens des responsabilités et leurs compétences.

- Courrier d'un contribuable

Un contribuable nous a alerté sur l'état du mur situé au-dessus de sa parcelle.

Vincent Sabadie a vérifié l'état du mur qui ne semble par présenter de dangerosité, mais Vincent et Didier le consolideront.

Ce pourrait être l'occasion de faire un diagnostic de l'état des murs communaux et de dresser un inventaire des points à risque.

- SMDEA

Un représentant du SMDEA devrait être présent lors de la prochaine réunion publique pour faire un point sur la station d'épuration.

La prochaine réunion publique pourrait être fixée au mercredi 29 décembre 2021 à 16h. Le prochain Echo de la Mate confirmera la date.

- Stérilisation des chats

A ce jour et non sans mal, 15 chats ont pu subir une intervention de stérilisation pratiquée en milieu vétérinaire. L'association Brigitte Bardot prendra en charge les frais de 641 €.

Il faut rester vigilants sur les naissances potentielles.

La séance est levée à 11h30.

Le conseil municipal est suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un apéritif partagé à La Bexane.